

11 juillet 2016 – n° 04  
160055

**ACCEPTATION DU LEGS DE FEU MADAME LUCIENNE TURPIN NEE BOUTEILLE**

Par courrier du 25 avril 2016, Maître Alain PLANTIVE, de la SCP Cordouan - Notaires associés à ROYAN (17201), adresse à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges un projet de déclaration de succession au nom de Madame Veuve Lucienne TURPIN, née BOUTEILLE le 18 mai 1920 à Senones, en son vivant domiciliée maison de retraite d'Issambres à Royan, décédée le 21 avril 2012 à Royan qui, par testament olographe du 14 mai 2004, a institué pour légataires universels :

- l'Institut Pasteur,
- la Fondation Valentin Haüy,
- la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

et leur a légué un actif net de succession d'un montant de 344 930,64 €, dont la part revenant à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges s'élève à 114 976,88 €, représentant le tiers en pleine propriété.

L'original de ces dispositions testamentaires a été déposé chez Maître Philippe CAILLAUD, Notaire à Saujon (17600) suivant procès-verbal d'ouverture et de description en date du 13 août 2012.

Madame Lucienne TURPIN n'ayant laissé aucun descendant légitime, naturel ou adoptif, et par conséquent aucun héritier ayant droit à une réserve légale dans sa succession, toutes les dispositions testamentaires qu'elle a prises peuvent recevoir leur pleine et entière exécution au profit des trois légataires universels cités ci-dessus.

Considérant que le legs dont il s'agit n'impose ni charges ni conditions à la commune,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le legs fait à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges par Madame veuve Lucienne TURPIN, née BOUTEILLE, aux termes de son testament susmentionné du 14 mai 2004.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 11 juillet 2016

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 31

Procurations..... 3

Absente..... 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Sabriya CHINOUNE	à	Mustafa GUGLU
Ramata BA	à	Jean-Louis BOURDON
Fabien NIEZGODA	à	Christine URBES

Absente excusée : Nathalie TOMASI

-----  
Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----